



## Fiche d'instruction n°73

Périgueux, le 20 octobre 2022

Direction  
Départementale  
des Territoires  
Dordogne

Cité administrative  
Rue du 26<sup>e</sup> régiment d'Infanterie  
24024 PÉRIGUEUX cedex Tél :  
05.53.45.56.00

**Anaïs ESCAVI**

*Paysagiste-Conseil de l'État*

**Benoît ENGEL**

*Architecte-Conseil de l'État*

---

**Objet :                Commune de Faux**  
**Centrale photovoltaïque agrinergie**  
**Akuo**

---

**Demandeur(s) : Alicia Mompion**

---

**Suite donnée par le demandeur :**

---

Pas de visite de terrain

2 sites de part et d'autre de la D22

- terrain de 121 ha, 34,8 clôturés, 6,7 ha de panneaux.
- Raccordement à 11 km.

Le site:

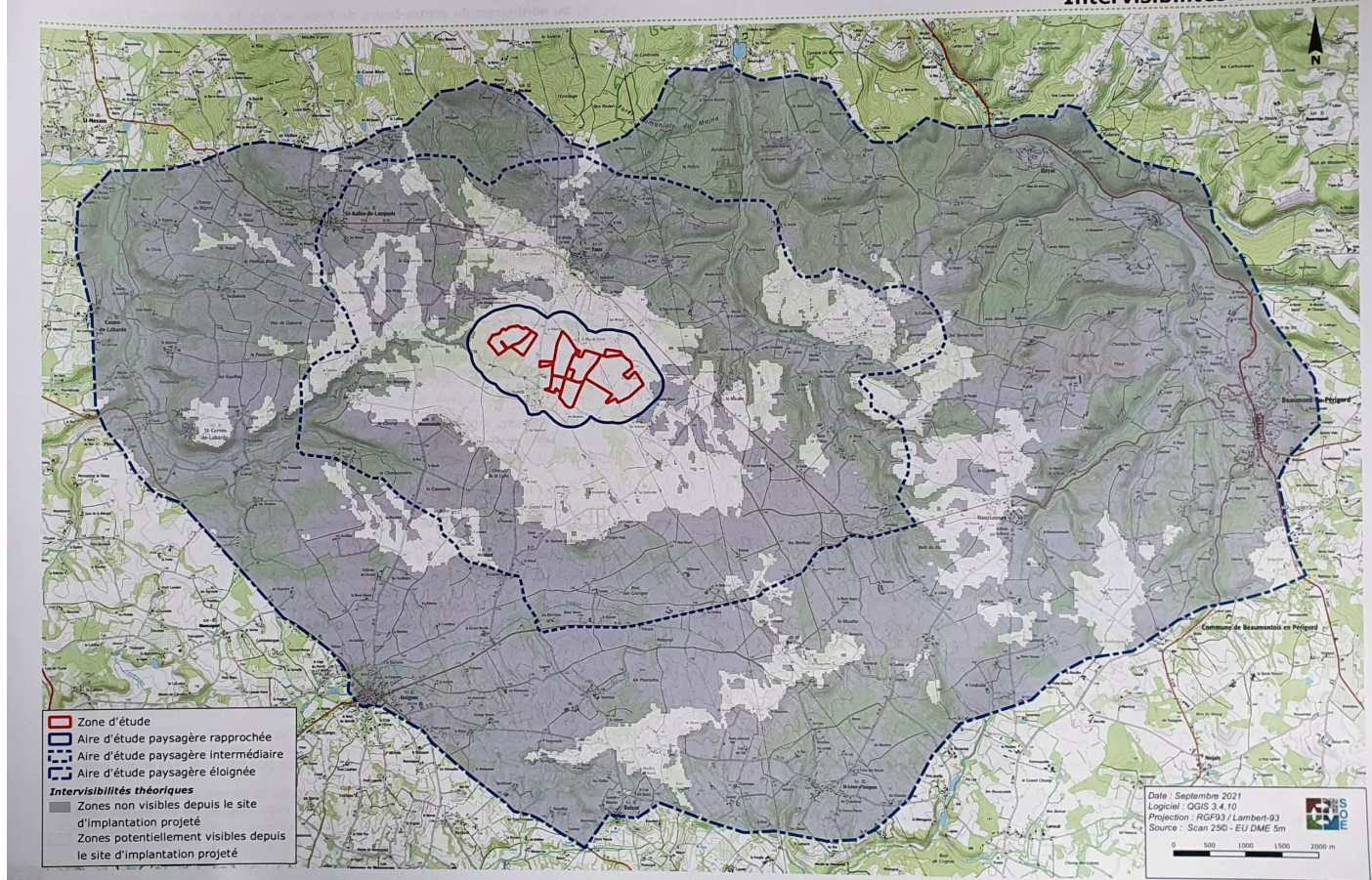
- paysage ouvert, plateau cultivé, topographie plane
- à l'ouest d'un parc existant implanté sur un ancien terrain de cross
- éloigné des voies de circulation, peu de co-visibilité

Le projet :

- agri-voltaïsme label agrinergie. Le type de culture n'a pas été précisé.
- panneaux inclinables de 4m de haut avec récupération des eaux pluviales pour l'irrigation
- cultures entre les panneaux espaces de 12m

Nos remarques :

## Intervisibilités théoriques



L'étude paysagère est complète. la carte des intervisibilités théoriques est intéressante (et semble également prendre en compte la couverture boisée) et devrait être exigée pour tous les dossiers.

De nombreuses solutions d'intégration ont été proposées à l'échelle du grand paysage: maillage de haies existantes renforcées, plantation de vergers, de noyers, à l'extérieur des clôtures et à distance des parcs clôturés.

Pour les bâtiments et les portails, choisir une teinte sourde en accord avec le paysage immédiat, dans les tons de bruns plutôt que le vert foncé. Pour les clôtures, choisir des modèles agricoles, de type poteaux bois et grillage à mouton galva.

**Nous émettons un avis favorable sur le projet, sous réserve de la prise en compte de nos remarques concernant les teintes des ouvrages et clôtures à réaliser.**